

Mail reçu le 04/11/2021 à 16h20

Madame la Commissaire chargée de l'enquête publique du projet d'installation de panneaux solaires sur la commune d'Abzac

Le lundi 12 juillet 2021, le Ministère de la Transition Ecologique a publié sur son site https://www.ecologie.gouv.fr/artificialisation-des-sols#scroll-nav__3 ces considérations :

« L'artificialisation des sols, conséquence directe de l'extension urbaine et de la construction de nouveaux habitats en périphérie des villes, est aujourd'hui l'une des causes premières du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité. Le gouvernement souhaite protéger ces espaces naturels, en instaurant l'objectif de "zéro artificialisation nette" prévu par le Plan Biodiversité, et travailler avec les collectivités pour repenser l'aménagement urbain et réduire efficacement l'artificialisation des sols.

Étalement de l'urbanisation, quelles conséquences ?

Même s'ils semblent couvrir de vastes surfaces, les espaces naturels, agricoles et forestiers de nos territoires continuent à diminuer à un rythme trop important, du fait de l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols, même dans les territoires où la population et les emplois n'augmentent pas. En France, entre 20 000 et 30 000 hectares sont artificialisés chaque année (selon Planetoscope, ce serait 78 000 ha !). Cette artificialisation augmente presque 4 fois plus vite que la population, et a des répercussions directes sur la qualité de vie des citoyens mais aussi sur l'environnement.

Accélération de la perte de biodiversité

Réchauffement climatique

Amplification des risques d'inondations

Réduction de la capacité des terres agricoles à nous nourrir

Accroissement des dépenses liées aux réseaux : pour le rendre accessible et fonctionnel, un terrain artificialisé demande en outre beaucoup d'entretien et d'efforts d'aménagement (routes, électricité, assainissement) qui sont coûteuses et viennent souvent ajouter d'autre nuisance à la biodiversité (nuisances sonores, pollution lumineuse, pollution de l'air et de l'eau)... »

Tout est dit par le gouvernement !

ARRÊTONS d'artificialiser les terres, de détruire les zones de vie car (à très court terme maintenant) c'est nous et nos descendants qui allons souffrir de toutes les catastrophes liées aux attaques du vivant.

Nous sommes opposés à l'implantation de panneaux solaires sur ce terrain de 20 ha.

Dans ce secteur particulièrement, les communes d'Abzac et de St Denis de Pile ont subi depuis plusieurs années une dégradation importante et irrémédiable de leur environnement :
-gravières liées à la construction de la voie de chemin de fer, de l'autoroute qui ont généré 3 plans d'eau,

- ancien dépôt d'ordures de la SNCF et décharge sauvage avant le SMICVAL actuel...**
- passage des lignes à haute tension qui nécessitent un défrichage brutal et mortel pour les arbres et la faune.**
- et bientôt une nouvelle exploitation de gravière pour 16 ans !**

Nous sommes favorables à l'énergie solaire et pensons qu'il y a des solutions plus rationnelles pour limiter l'artificialisation des terres. Pourquoi ne pas installer ces panneaux photovoltaïques :

- sur des bâtiments déjà construits et qui ne cessent (malheureusement) de se développer comme les grandes surfaces commerciales,**
- le long des autoroutes ou sur des portiques au-dessus des voies de circulation**
- sur les toitures des entreprises dans les zones industrielles, des bâtiments publics,**
- sur les parkings**
- sur les plans d'eau à l'instar des fermes solaires qui fonctionnent déjà dans les pays d'Europe du nord. Nous rappelons que notre territoire possède plus de 100 ha de plans d'eau.**

Nous soutenons la position du conseil municipal d'Abzac dans son refus de ce projet sur ce terrain.

Nous comptons sur la cohérence de nos autorités chargés de l'intérêt public dans la prise de leurs décisions.

M. et Mme Giret Eric et Marielle